

DEPARTEMENT DU JURA
CANTON DE BLETTERANS
COMMUNE DE LARNAUD
Tél/Fax: 03.84.44.43.00

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 10 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix septembre (10 septembre 2019), à 20h30,
le Conseil Municipal de la Commune de LARNAUD, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de **Philippe ANTOINE**, Maire

Date de convocation du Conseil Municipal : 03 septembre 2019

Présent(e)s : ANTOINE Philippe, BORNOT-FAIVRE Carine, COUILLEROT Andrée, GAVAND Pierre,
GUERRET Laurent, GUICHARD Virginie, GUILLEMIN Noël, NOBLET Jean-Yves, NOBLET Patrick,
TISSOT Thierry.

Absents excusés: CHATOT Céline, GUYOT David.

Secrétaire de séance : TISSOT Thierry

Nombre de conseillers: Afférent au Conseil Municipal : 15 - En exercice : 12 - Présents : 10- Votants : 10

DIVERS

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA PRECEDENTE REUNION DE CONSEIL:

Le Conseil approuve à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 25 juin 2019.

II - URBANISME

1. Suivi des dossiers d'urbanisme

M. le maire informe les élus :

- qu'une déclaration préalable pour la construction d'une véranda Rue du Champ Minet a été déposée par Mme GUYON Céline et acceptée ;
- qu'une déclaration préalable pour la mise en place d'un portail Route de Lons a été déposée par M. Laurent ROY et Mme FAIVRE Nathalie et acceptée ;
- qu'une déclaration préalable pour le remplacement d'huisseries bois par des huisseries PVC, Rue du Capitaine Lardet, a été déposée par M. et Mme NICOL Romane et acceptée ;
- que 4 demandes de permis de construire sont en cours d'instruction :
 - dont 3 pour extension de local existant (2 maisons et un local artisanal) ;
 - et 1 pour la construction d'une maison individuelle ;

2 - Projet d'aménagement d'une parcelle communale constructible

Le Conseil Municipal accepte le devis, d'un montant de 1 845 €, proposé par le CAUE portant sur l'étude d'un projet d'aménagement de la parcelle acquise auprès des conjoints Buisson.

III – POLE MULTISERVICE PERI ET EXTRA SCOLAIRE

- Le Maire informe les élus que les travaux sont pratiquement terminés et qu'il paraît possible d'envisager l'ouverture du site le lundi 7 octobre 2019.
- La cloison mobile entre les 2 salles (cantine et salle d'activités) reste à mettre en place de même que la finition de l'avant-toit côté cour de l'école maternelle.
- Le nettoyage du chantier est programmé dans les jours qui viennent par l'entreprise Bonglet et sera sous-traité à une entreprise de Bourg en Bresse.
- Quelques problèmes ponctuels restent à résoudre : ventilation, bulleur, odeurs...

En ce qui concerne l'aménagement extérieur,

- un devis a été demandé à Jean-Marie Bernard pour couper le cyprès devant l'entrée de l'école maternelle et accepté par les élus pour un montant de 390.00 €, dans le but d'aménager une plateforme pour le stationnement de personnes handicapées ;
- La clôture du site sera prise en charge partiellement par la Communauté de Communes Bresse Haute Seille ;
- 4 luminaires sont commandés auprès de l'entreprise Favier Electricité, 2 pour le chemin PMR, et 2 pour le futur plateau sportif de loisirs.
- La demande de subvention pour l'aménagement du plateau sportif a reçu un avis favorable de Conseil Départemental avec une promesse de subvention de l'ordre de 10 000 € au titre de la DST (Dotation de Solidarité Territoriale).
- Le Maire demande à ses conseillers de réfléchir à un nom pour le nouveau bâtiment ;
- Les demandes de versement de subventions vont être faites dans les semaines qui viennent ; il pourra ensuite être fait un bilan financier de l'opération ;
- Une convention sera établie avec la CCBHS pour convenir de l'occupation du bâtiment ;

IV – RENTREE DES CLASSES

- A la rentrée le nombre d'élèves était de 101 pour les 4 classes et de 62 pour les TAP;
- A la demande de la directrice, un devis sera demandé à l'entreprise Favier pour la fourniture et la mise en place d'un interphone/visiophone à l'école primaire ;
- M. le Maire fait le point sur l'état du personnel à la rentrée scolaire :
 - o Elodie COUTOT, préposée à la cantine et à la garderie, sera rémunérée par la CCBHS
 - o Elodie HENRY, responsable du site de Larnaud, sera prise en charge par la CCBHS pour cette activité et par la commune de Larnaud pour son emploi au titre d'ATSEM
 - o Michèle BONNOT est embauchée par la CCBHS pour remplacer Françoise GANDELIN à la cantine (réception, préparation, service et ménage) et par la commune de Larnaud pour le ménage de l'école maternelle
 - o Fanny FOURNIER est maintenue dans les mêmes activités que l'année scolaire précédente (ATSEM le matin en maternelle, accompagnatrice dans le bus et TAP le vendredi)
 - o Le ménage des salles de classe primaire est confié à l'entreprise BUCHAILLOT

V – COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESSE HAUTE SEILLE

Le maire présente aux conseillers le dernier rapport en date de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) ; il rappelle la méthode de calcul, la situation de Larnaud ainsi que l'évaluation des charges transférées. Ce sujet fera l'objet d'un rapport plus précis lors de la prochaine séance de Conseil qui suivra les réunions portant sur les calculs définitifs.

VII – TRAVAUX DE VOIRIE

- La réfection du CD 137 entre Larnaud et Fontainebrux est en cours, de même que la Route de la Grange Bedey ;
- Des travaux d'entretien de fossés doivent être réalisés à divers endroits de la commune : Rue du Capitaine Lardet, Rue du Champ du Trésor, Rue Aristide Brenot ...
- Le 2^{ème} passage d'élagage et de fauchage des voies communales doit être réalisé courant octobre ;
- Le Conseil Municipal accepte le devis de Franck MOREL, d'un montant annuel de 2 900€ pour l'entretien du cimetière (environ 6 interventions) ;
- Les élus chargent le Maire de reprendre un arrêté pour limiter le tonnage sur le chemin de Larnaud à Villevieux à 6 tonnes ;
- L'équipe verte de la CCBHS se chargera de la taille des platanes comme l'année précédente ;
- Des contacts seront pris avec l'entreprise BUCHOT pour le passage du lamier dans certaines voiries rurales ;

VIII – LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE

Après en avoir discuté, le Conseil décide de maintenir la gratuité de la salle communale pour les cours de gym volontaire du mardi soir, encadrés par l'ASPTT de Lons le Saunier, sachant qu'elle ne sera plus chauffée à l'avance, en raison du transfert de la cantine/garderie au nouveau pôle périscolaire ;

IX – BOIS

MM. GUERRET et GUILLEMIN sont chargés du suivi des délivrances de coupes de bois.

X - QUESTIONS DIVERSES

Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à encaisser un remboursement de 207 € émanant du CNAS.

LARNAUD, le 08 octobre 2019.

**Philippe ANTOINE,
Maire de LARNAUD**